DLP 14-12-81800247

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43-09.27.46

ABONNEMENT ANNUEL
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE-ARDENNE - Directeur-Gérant J. DELATTRE - N° du papier de presse 529 AD.

BULLETIN N° 35 du 11 décembre 1981 Abonnement annuel : 85 F

GRANDE CULTURE

COLZA D'HIVER

Grosse altise

Sur les parcelles qui n'ont reçu aucune protection contre les adultes , il est maintenant possible d'apprécier les attaques larvaires.

D'après nos sondages ces infestations sont très variables en fonction des régions :

- dans les secteurs où le colza n'est cultivé que depuis 2 à 3 ans (département des Ardennes, Brie et certaines zones de l'Argonne) les attaques sont faibles.
- dans les régions de culture traditionnelle (Tardenois, Vallée de la Marne et Barrois dans l'Aube...) les semis de fin août sont souvent assez sérieusement touchés, mais plus les semis sont tardifs et moins les infestations sont importantes.

Il est donc maintenant recommandé de surveiller vos parcelles (comptage sur une cinquantaine de pieds). Un traitement est nécessaire lorsqu'en moyenne on compte 2 larves par pied ou si 2 pieds sur trois portent au moins une larve. Si ce seuil n'est pas atteint vous renouvellerez le contrôle dans un mois.

Si une intervention est justifiée traiter sur végétation ressuyée, par temps relativement doux avec de préférence :

- oléoparathion : 300 g de matière active/ha
- parathion méthyl :
  - . formation huileuse (Quinophos) à 350 g de matière active/ha
  - . microencapsulé (Penncap M) à 0,8 l de produit commercial/ha
- parathion méthyl + phosalone (Taxylone) à 1,5 l de produit commercial/ha

Ne pas mélanger oléoparathion et herbicides, respecter un délai de trois semaines entre application d'oléoparathion et d'herbicide ou inversement.

Charançon du bourgeon terminal

Ce ravageur était absent de nos régions jusqu'à cette campagne. Il est maintenant présent dans l'Aube, et plus précisément dans le Barrois (zone comprise entre Chaource et Bar sur Seine). Des sondages sont en cours pour mieux délimiter les zones atteintes et préciser l'importance des attaques.

Ce charançon peut amener des préjudices sérieux car il détruit le bourgeon terminal. Les pieds touchés peuvent rejeter à leur base mais leur production reste très limitée.

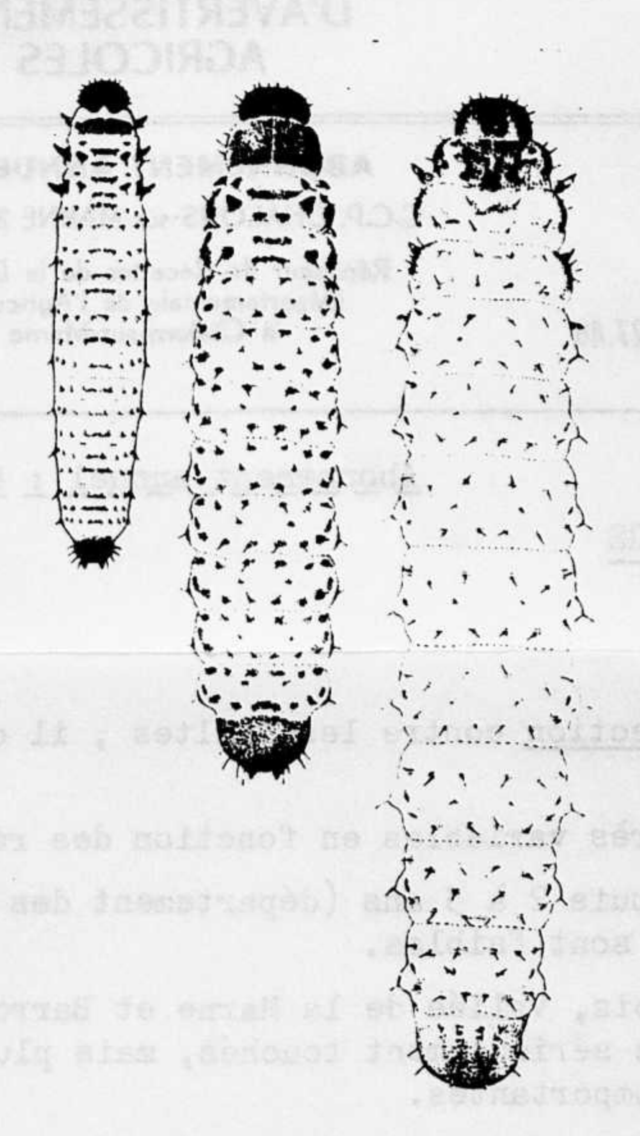
Il n'existe pas encore de seuil précis de traitement. Il faudra tenir compte du pourcentage d'attaque, de la densité de la culture et de la régularité de la végétation de façon à assurer un peuplement correct au redémarrage de la culture.

Toutefois les cultures atteintes semblent être actuellement l'exception. Ce sont des parcelles semées tôt dans les derniers jours d'août, dans ce cas les attaques sont de l'ordre de 0,8 à 1,5 charançon par plante.

P1..381

Il est recommandé dans ces zones d'effectuer un comptage sur 50 pieds de façon à bien différencier les larves d'altises de celles du charançon.

Larves d'altise



Larve de charançon



Larve de charançon <u>sans pattes</u>,
tête brunâtre, actuellement
longueur de 1 à 2 mm

Larves d'altises au 1, 2 et 3ème stade,
la <u>tête et le dernier segment abdominal</u>
<u>sont brunâtres</u>.
<u>Présence de pattes.</u>
Longueur au 1er stade : 1,2 à 2,5 mm,
2ème stade : 2 à 5 mm, 3ème stade : 4 à 8 mm.

En présence d'infestations susceptibles de porter atteinte à un bon peuplement à la sortie d'hiver, un traitement sera à envisager avec un oléoparathion à 400 g de matière active ha. Il est cependant <u>encore trop tôt pour intervenir</u>, l'éclosion ne dépassant pas 50 % (les produits n'ont aucune action sur les oeufs). Nous préciserons ultérieurement l'époque d'intervention.

<u>Pyrale du maïs</u>

Des cartes d'infestations larvaires ont été réalisées dans l'Aube, la Haute-Marne et la Marne ainsi que quelques sondages sur les Ardennes. Accroissement des zones touchées dans l'Aube, la Haute-Marne, faible augmentation dans la Marne, les Ardennes sont indemnes. Ces cartes seront fournies en temps opportun en précisant les zones à traitement indispensable ou souhaitable.

Nous rappelons que la meilleure façon de limiter la progression de la pyrale consiste à <u>broyer finement les cannes</u> puis à effectuer un <u>labour profond</u>.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire CHAMPAGNE-ARDENNE,

J. DELATTRE.